

Séance du 22 avril 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le vingt-deux avril deux mille vingt-cinq à treize heures cinquante-deux, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, Dominic Deslauriers, directeur général, Jean Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE2078

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 22 avril 2025.

CE2079

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 avril 2025.

CE2080

Dépôt de la liste des adhésions à des regroupements d'achats pour la période de janvier à mars 2025

Document d'aide à la décision [APP-2025-025](#)

La liste des adhésions à des regroupements d'achats pour la période de janvier à mars 2025 est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2081

Dépôt de la liste des transactions relatives à un bien meuble ou immeuble pour la période de janvier à mars 2025

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-015](#)

La liste des transactions relatives à un bien meuble ou immeuble pour la période de janvier à mars 2025 est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2082

Dépôt des listes de mouvement de main-d'œuvre, des embauches, des congés autofinancés ou sans solde, des mesures disciplinaires et de modifications au poste de salarié pour la période de janvier à mars 2025

Document d'aide à la décision [GCH-2025-026](#)

Les listes des mouvements de main-d'œuvre, des embauches, des congés autofinancés ou sans solde, des mesures disciplinaires et de modifications au poste de salarié pour les mois de janvier à mars 2025 sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2083

Dépôt du procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion du 18 février 2025, approbation des recommandations de ce comité et financement afférent

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-005](#)

Le procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 18 février 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu d'approuver les recommandations de ce comité, telles que mentionnées à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-005.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 230 000 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-005.

CE2084

Dépôt du procès-verbal de la commission consultative de l'environnement de la réunion tenue le 13 mars 2025 et approbations des recommandations de cette commission

Document d'aide à la décision [ENV-2025-013](#)

Le procès-verbal de la commission consultative de l'environnement de la réunion tenue le 13 mars 2025, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-013, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu d'approuver les recommandations de cette commission, telles que mentionnées à la fiche de prise de décision ENV-2025-013.

CE2085

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Coopérative de services Rive-Sud (immeuble situé au 730, route du Président-Kennedy, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Coopérative de services Rive-Sud concernant son immeuble situé au 730, route du Président-Kennedy, Lévis (Québec) G6C 1E2, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE2086

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par La passerelle, groupe d'aide et d'entraide pour personnes vivant avec un problème de santé mentale (immeuble situé au 3288, avenue des Églises, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par La passerelle, groupe d'aide et d'entraide pour personnes vivant avec un problème de santé mentale, concernant son immeuble situé au 3288, avenue des Églises, Lévis (Québec) G6X 1W3, Lévis, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE2087

Accord de principe relatif à l'adoption du Règlement RVCE3531 modifiant le Règlement RVCE-2024-34-51 intérieur du comité exécutif (ajustements à la délégation de certains pouvoirs à des fonctionnaires et employés ou employés)

Document d'aide à la décision [GRE-2024-035](#)

Sous réserve de l'entrée en vigueur de la modification du règlement intérieur du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs, il est résolu d'accepter en principe d'adopter le Règlement RVCE3531 modifiant le Règlement RVCE-2024-34-51 intérieur du comité exécutif, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-035.

Ce règlement a pour objet de déléguer certains pouvoirs et des ajustements aux pouvoirs délégués à des fonctionnaires et employés ou employés de la Ville.

CE2088

Règlement RV3532 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42 (délégation de certains pouvoirs au comité exécutif et ajustements à la permission de subdéléguer certains pouvoirs à des fonctionnaires et employés ou employés)

Document d'aide à la décision [GRE-2024-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3532 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-036.

Ce règlement a pour objet d'apporter des ajustements et une reformulation du texte du règlement, ainsi que de déléguer certains pouvoirs au comité exécutif et d'apporter des ajustements à la permission accordée au comité exécutif de subdéléguer certains pouvoirs à des fonctionnaires et employés ou employés.

CE2089

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2025-024](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle que jointe à la fiche de prise de décision GRE-2025-024, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2090

Demande au programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains concernant le prolongement d'une piste cyclable dans l'emprise de la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-007-R-1](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 15 août 2022 au 27 novembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville transmet au ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
 - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
 - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

ATTENDU QUE la Ville s'engage à transmettre à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements

ponctuels);

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et de certifier que David Boudreault, Directeur général adjoint – développement durable, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

CE2091

Financement de la dépense relative à la réalisation des travaux d'entretien des débitmètres réseau

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-010](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative à la réalisation des travaux d'entretien des débitmètres réseau, d'affecter un montant de 30 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'année 2026 et, si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE2092

Financement de la dépense relative à un projet d'entretien des infrastructures

Document d'aide à la décision [DEI-PSC-2025-007](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à un projet d'entretien des infrastructures au montant maximum de 731 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-74.

CE2093

Financement de la dépense relative à un projet d'entretien des infrastructures

Document d'aide à la décision [DEI-PSC-2025-008](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à un projet d'entretien des infrastructures au montant maximum de 500 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-33-85.

CE2094

Crédit additionnel et désignation de représentantes et de représentants concernant la disposition de véhicules et d'équipements pour l'encan pour l'année 2025

Document d'aide à la décision [DEI-TP-2025-001](#)

ATTENDU QUE les équipements ou véhicules ont été identifiés en surplus, désuets ou hors d'usage ;

ATTENDU QUE les services de la Direction de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales du gouvernement du Québec ou des entreprises privées reconnues par la Ville pour la disposition de biens ont été retenus pour la disposition de ces équipements ou véhicules ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser un crédit additionnel au budget de fonctionnement de la Direction de l'entretien des infrastructures à des fins de réinvestissement en achat d'équipements ou des dépenses en immobilisation pour l'année 2025 du montant équivalent aux sommes reçues dans le cadre de la disposition de ces équipements ou véhicules.

Il est enfin résolu de désigner la Coordinatrice ou le Coordonnateur des équipements motorisés de la Direction de l'entretien des infrastructures, ou la Cheffe ou le Chef du service des travaux publics de la Direction de l'entretien des infrastructures à titre de représentante ou représentant de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer tout document relatif à la vente des équipements ou véhicules dans le cadre de leur disposition.

CE2095

Adhésion à la Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté : Renverser la tendance, un devoir collectif, autorisation de signature et promotion des principes et orientations de la déclaration

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-017](#)

ATTENDU QUE la Ville a adopté une politique de développement social et communautaire, dont les objectifs sont de favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyennes et des citoyens de tout âge et de toute condition; de favoriser le développement d'une communauté inclusive et solidaire, d'un tissu social fort ainsi que de réduire les effets des inégalités sociales et économiques;

ATTENDU QUE l'itinérance constitue un enjeu sociétal, exacerbé notamment par la pauvreté, les inégalités sociales croissantes et la pénurie de logements sociaux abordables répondant aux besoins des citoyennes et des citoyens;

ATTENDU QUE la Ville fait face à une augmentation croissante des situations d'itinérance visibles et cachées, nécessitant des interventions adaptées et concertées entre les différents acteurs institutionnels, municipaux et communautaires;

ATTENDU QUE la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté : Renverser la tendance, un devoir collectif* vise à assurer le respect des droits fondamentaux, notamment l'accès au logement, à un revenu décent et à des services adaptés, tout en mettant fin aux pratiques discriminatoires et en favorisant des solutions durables et respectueuses mettant de l'avant la prévention et l'accompagnement des personnes en situation ou à risque d'itinérance favorisant la réinsertion sociale;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance d'une approche globale, inclusive et concertée pour lutter contre l'itinérance, en s'appuyant sur la collaboration intersectorielle et la participation des personnes concernées notamment mise en place dans les derniers mois grâce à la démarche consultative liée au futur livrable du plan d'action concerté en matière d'itinérance;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à soutenir les organismes et initiatives communautaires venant en aide aux personnes en situation de vulnérabilité grâce notamment à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire de la Ville;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville:

- Que la Ville adhère officiellement à la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté : Renverser la tendance, un devoir collectif*, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-017;
- D'autoriser la Direction de la vie communautaire à signer électroniquement, au nom de la Ville, la déclaration disponible sur le site Web du Réseau solidarité itinérance du Québec;
- De s'engager à promouvoir les principes et orientations de la déclaration commune sur son territoire, notamment dans l'élaboration de son Plan d'action concerté en matière d'itinérance et de cohabitation sociale.

CE2096

Remerciements à Gilles Bertrand

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-008-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de remercier Gilles Bertrand pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme, de souligner sa contribution en matière d'urbanisme et d'architecture ainsi que son engagement citoyen.

CE2097

Abrogation de la résolution CV2223 « Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif de toponymie »

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV2223 « Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif de toponymie », par souci de clarté sur la durée du mandat d'un membre de ce comité.

CE2098

Adoption du Projet de règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

(intégration de l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages*), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, demande d'avis demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et assemblée de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-009.

Ce projet de règlement a pour objet d'assurer la conformité du schéma d'aménagement et de développement à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville de Lévis.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le Projet de règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-009.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2099

Adoption du Projet de règlement RV3533 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications concernant certaines dispositions (exemple : hauteur maximale en étages et marges de recul arrière minimales) de plusieurs zones situées dans l'arrondissement de Desjardins) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-033.

Ce projet de règlement a notamment pour objet de :

- Créer les zones :
 - M2469 à même une partie des zones M2463 et M2465;
 - M2479 à même une partie des zones M2465 et M2513;
 - M2481 à même une partie des zones M2463 et M2464;

- M2531 à même une partie de la zone M2513;
- M2537 à même une partie de la zone M2515;
- M2551 à même une partie de la zone M2515;
- M2557 à même une partie des zones M2508 et M2515;
- M2559 à même une partie des zones M2515, M2532 et M2558;
- M2582 à même une partie des zones M2520, M2562 et 2558;
- M2583 à même une partie de la zone M2532;
- Pour chacune des zones créées, prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables et plus spécifiquement pour les zones :
 - M2469, M2479, M2537 et M2551 limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2481, M2531, M2559 et M2582 limiter à 18 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2557, limiter à 12 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2583, limiter à 18 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - Agrandir la zone M2153 à même une partie de la zone M2515;
- Supprimer la grille des spécifications afférentes aux zones M2463, M2464, M2465, M2508, M2513, M2515, M2520, M2532, M2558 et M2562, ces zones ayant été supprimées par la création des zones M2469, M2479, M2481, M2531, M2537, M2551, M2557, M2559, M2582 et M2583;
- De faire certains ajustements au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de refléter la création et la suppression de zones;
- Modifier la grille des spécifications afférente aux zones :
 - M2466 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - H2468 de façon à limiter à 4 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2437 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2556 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2563, H2565 et M2566 de façon à limiter à 12 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2567 de façon à limiter à 6 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2564, M2580 et M2581 de façon à limiter à 12 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2100

Autorisation du Demi-marathon de Lévis sur le territoire de la ville pour les éditions 2025 et 2026 et entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique relative au Demi-marathon de Lévis pour les éditions 2025-2026 à intervenir avec la Corporation événements course de Québec

Document d'aide à la décision [DEV-2025-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la tenue du Demi-marathon de Lévis sur le territoire de la ville pour les éditions 2025 et 2026 du selon le parcours, tel que décrit à la fiche de prise de décision DEV-2025-009.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique relative au Demi-marathon de Lévis pour les éditions 2025-2026 à intervenir avec la Corporation événements course de Québec, tel que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2025-009, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2101

Attribution du contrat relatif à la maintenance préventive et corrective du poste de police et de la maison de justice de proximité

Document d'aide à la décision [APP-2025-019](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de maintenance préventive et corrective du poste de police et de la maison de justice de proximité (appel d'offres 2024-55-128), à Av-tech inc., pour une dépense estimée à 767 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2102

Seconde option de renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées intervenue avec la Ville de Québec

Document d'aide à la décision [APP-2025-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer la seconde option de renouvellement d'un an de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la réception et le traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées intervenue avec la Ville de Québec, attribuée par la résolution CV-2023-03-86, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

CE2103

Attribution du contrat relatif aux travaux d'arboriculture, d'abattage et d'essouchage de frênes sur le territoire de la ville et décret des travaux

Document d'aide à la décision [APP-2025-027](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif aux travaux d'arboriculture, d'abattage et d'essouchage de frênes sur le territoire de la ville (appel d'offres 2025-50-26), à

Groupe treez inc., pour une dépense estimée à 366 174 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter les travaux.

CE2104

Modification de la résolution CE-2024-0770 « Vente du lot 4 430 936 du cadastre du Québec (2385, route des Rivières, secteur Saint Rédempteur), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot »

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-014](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2024-0770 « Vente du lot 4 430 936 du cadastre du Québec (2385, route des Rivières, secteur Saint-Rédempteur), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot » par le remplacement, dans l'alinéa, des mots « d'affecter le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique » par les mots « d'affecter le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et des espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville ».

CE2105

Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue William-Tremblay (lot 2 436 018 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier une partie de l'assiette de la rue William-Tremblay (secteur Lévis), correspondant au lot 2 436 018 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur les plans joints à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-017, et d'autoriser la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

CE2106

Appui à la Société de transport de Lévis dans le cadre des consultations sur la nouvelle formule du partage du fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

Document d'aide à la décision [TMD-2025-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- D'appuyer la Société de transport de Lévis dans le dépôt de son mémoire sur la nouvelle formule de partage du fonds des contributions des automobilistes au transport en commun;
- De demander au gouvernement du Québec de procéder aux modifications réglementaires proposées dans le document de consultation, pour

permettre au gouvernement de mettre un terme à cette iniquité et soutenir la mise en place des conditions nécessaires au financement du transport en commun et de poursuivre avec plus de prévisibilité le développement de la Société de transport de Lévis;

- De réitérer la demande faite par la Société de transport de Lévis au gouvernement pour le versement des compensations pour les années 2022, 2023 et 2024, soit la reconduction du décret 584-2002 pour chacune des trois dernières années.

CE2107

Autorisation de signataires pour la permission d’occupation du lot 3 202 389 du cadastre du Québec avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux de réaménagement d’un tronçon du ruisseau Cantin relatif au projet de transport collectif du boulevard Guillaume-Couture

Document d’aide à la décision [TMD-2025-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’autoriser le Directeur général adjoint-développement durable et le Directeur des Transports et de la mobilité durable à signer tout document nécessaire en lien avec la permission d’occupation du lot 3 202 389 du cadastre du Québec avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux de réaménagement d’un tronçon du ruisseau Cantin relatif au projet de transport collectif du boulevard Guillaume-Couture.

CE2108

Approbation de la résolution 2025-037 modifiant le Règlement 134-4 lié aux titres de transport de la Société de transport de Lévis

Document d’aide à la décision [TMD-2025-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’approuver la résolution 2025-037 modifiant le règlement 134 lié aux titres de transport de la Société de transport de Lévis.

CE2109

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024

Document d’aide à la décision [TMD-2025-019](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024, est déposé, à titre de reddition de compte et d’information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2110

Nomination d'une représentante des usagères et usagers des services de transport en commun au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2025-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Marjorie Guay, à titre de représentante des usagères et usagers des services de transport en commun au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, pour un mandat d'une durée de quatre ans, tel qu'il est recommandé par la résolution numéro 2025-034, adoptée par cette société.

CE2111

Approbation du Règlement 192 sur les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2025-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement 192 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-021.

CE2112

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en communication-marketing (agence créative)

Document d'aide à la décision [APP-2025-028-R-1](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en communication-marketing (agence créative) (appel d'offres 2025-55-21), pour une dépense globale estimée à 809 100 \$, avant TPS et TVQ, répartie entre les trois adjudicataires selon les modalités stipulées à la présente résolution, de la façon suivante :

- rang 1 : à Orangetango inc., pour une dépense estimée à 342 000 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
 - rang 2 : à Bleu outremer inc., pour une dépense estimée à 267 300 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le deuxième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
 - rang 3 : à 9096-8645 Québec inc. (Upperkut), pour une dépense estimée à 199 800 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le troisième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.
-

CE2113

Entente concernant la création et l'exploitation de témoignages clients à intervenir avec Microsoft Canada

Document d'aide à la décision [COM-2025-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente concernant la création et l'exploitation de témoignages clients à intervenir avec Microsoft Canada, telle que jointe à la fiche de prise de décision COM-2025-002, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2114

Convention de subvention dans le cadre du programme d'appui à l'internationalisation des villes et municipalités du Québec 2024-2025 à intervenir avec la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et mandat au directeur général

Document d'aide à la décision [DG-2025-08-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de conclure la convention de subvention dans le cadre du Programme d'appui à l'internationalisation des villes et municipalités du Québec 2024-2025 à intervenir avec la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, pour le projet d'activité de partage des pratiques novatrices de Nantes métropole et co-construction avec les équipes de la Ville, telle que jointe à la fiche de prise de décision DG-2025-008-R-1, d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de mandater le directeur général afin de mettre en œuvre ce projet.

CE2115

Dépôt du procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion du 26 mars 2025, approbation des recommandations de ce comité et financement afférent

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-008](#)

Le procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 26 mars 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu d'approuver les recommandations de ce comité, telles que mentionnées à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-008.

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'autoriser le financement d'un montant maximum de 160 000\$, à même le fond de la réserve financière du comité des services de proximité, au bénéfice du Service d'entraide Saint-Rédempteur, pour fins d'acquisition ou de rénovation de l'immeuble, et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Il est également résolu de recommander au conseil de Ville d'autoriser le financement d'un montant de 200 000\$, à même le fond de la réserve financière du comité des services de proximité, pour le financement des programmes spécifiques aux organismes de la politique de reconnaissance des organismes.

Il est également résolu de recommander au conseil de Ville d'autoriser le financement d'un montant maximum de 100 000\$, à même le fond de la réserve financière du comité des services de proximité, afin de permettre la réalisation d'une étude de faisabilité, pour fins d'approbation auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, du projet proposé par l'organisme Sentiers vélos Lévis, soit la création d'une passerelle sous l'autoroute Jean-Lesage.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de Ville d'autoriser le financement d'un montant maximum de 456 416\$, à même le fonds de la réserve financière du comité des services de proximité, pour le projet révisé d'un panneau indicateur soumis par Les chevaliers de Lévis, et ce, dans le respect des conditions suivantes :

1. que Les chevaliers de Lévis contribue au projet à la hauteur du montant de 153 000\$, ce qui portera la contribution réelle de la Ville à 303 416\$;
2. que l'achat et l'utilisation du panneau indicateur fassent l'objet d'une entente encadrée juridiquement par la Ville ;
3. que les processus d'acquisition en vigueur soient faits conformément aux règles d'approvisionnement de la Ville.

CE2116

Renouvellement de la convention collective cols blancs

Document d'aide à la décision [GCH-2025-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler la convention collective à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2025-028, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2117

Changement de titres d'emploi de postes de cadre

Document d'aide à la décision [GCH-2025-029](#)

Il est résolu d'autoriser le changement de titres d'emploi de postes de cadre, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision GCH-2025-029.

CE2118

Prononcé de la décision relative à la révision de la décision du comité de démolition concernant le 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2025-025](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis) ;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 30 septembre 2024 liée à cette demande de démolition ;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de

démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 3 février 2025 ;

ATTENDU les arguments présentés dans le cadre de cette audition ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville ont tenu compte de l'ensemble des documents déposés dans le cadre de cette demande ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la décision du comité de démolition rendue le 30 septembre 2024, par sa résolution DEM-2024-00-11, telle que jointe à la fiche de prise de décision GRE-2025-025, pour la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

CE2119

Reconnaissance de l'organisme Hockey Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-009-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reconnaître Hockey Lévis, dans la catégorie partenaire pour les organismes reconnus en sports et plein air.

CE2120

Ajustement de structure à la Direction des finances et de la trésorerie (volet trésorerie)

Document d'aide à la décision [GCH-2025-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'ajustement de structure à la Direction des finances et de la trésorerie (volet trésorerie), tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2025-030, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis tels que présentés à cette fiche de prise de décision et à pouvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre, s'il y a lieu.

CE2121

Ajustement de structure à la Direction des finances et de la trésorerie (volet évaluation)

Document d'aide à la décision [GCH-2025-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'ajustement de structure à la Direction des finances et de la trésorerie (volet évaluation), tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2025-031, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis tels que présentés à cette fiche de prise de décision et à pouvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre, s'il y a lieu.

CE2122

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 57.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif